

# Demande de dérogation et d'autorisation pour le prélèvement d'espèces protégées et chassables dans le cadre des missions de Prévention du Risque Animalier

---



## **Service de Prévention du Risque Animalier Aéroport de Brive vallée de la Dordogne**

---

*Date :* **01/09/2021**

---

*Aéroport :* Brive vallée de la Dordogne

---

Dossier d'accompagnement de la demande de destruction d'espèces animales protégées et chassables au titre de la prévention du risque animalier sur l'aéroport de Brive vallée de la Dordogne pour l'année 2021

---

## **SOMMAIRE**

<b>1. OBJET DE LA DEMANDE DE DEROGATION</b> .....	<b>4</b>
<b>2. PRESENTATION DE L'AEROPORT</b> .....	<b>5</b>
2.1. DONNEES TECHNIQUES.....	5
2.2. DONNEES COMMERCIALES .....	5
2.3. CONTEXTE D'IMPLANTATION DE L'AEROPORT .....	5
2.3.1. <i>Cartographie des zones à enjeux</i> .....	5
2.3.2. <i>Périmètre officiel désigné au titre de la nature</i> .....	8
2.3.3. <i>Autres sites attractifs présentant un risque pour la sécurité aérienne</i> .....	10
<b>3. CONNAISSANCES DES ENJEUX ECOLOGIQUES DE L'AEROPORT</b> .....	<b>12</b>
3.1. ETAT INITIAL DU MILIEU NATUREL .....	12
3.1.1. <i>Modalités de réalisation de l'état initial</i> .....	12
3.1.2. <i>Description des milieux naturels attractifs sur l'aéroport</i> .....	12
3.1.3. <i>Description des oiseaux</i> .....	13
3.1.4. <i>Description des mammifères</i> .....	17
3.1.5. <i>Autres groupes faunistiques notables (optionnel)</i> .....	17
3.2. DEMARCHES ENVIRONNEMENTALES ENGAGEES PAR L'EXPLOITANT .....	17
<b>4. CONNAISSANCE DES ENJEUX DE SECURITE</b> .....	<b>18</b>
4.1. BILAN DES COLLISIONS PAR ESPECE SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES .....	18
4.2. BILAN DE LA PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES .....	18
EFFAROUCHEMENT .....	18
FUSEE .....	18
OBSERVATION .....	18
2018.....	18
480 .....	18
251 .....	18
2019.....	18
2019.....	18
1177.....	18
465 .....	18
2513.....	18
2020.....	18
579 .....	18
107 .....	18
1097.....	18
4.3. BILAN DES PRELEVEMENTS SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES.....	18
<b>5. GESTION DU RISQUE ANIMALIER</b> .....	<b>20</b>
5.1. EVALUATION DU RISQUE ANIMALIER – IDENTIFICATION DES ESPECES A RISQUE.....	20
5.2. MODALITES DE GESTION DU RISQUE ANIMALIER .....	20
5.2.1. <i>Gestion de l'environnement de l'aéroport</i> .....	20
5.2.2. <i>Modalités d'organisation d'intervention pour la prévention du risque animalier</i> .....	21
<b>6. DEMANDE DE DEROGATION ET D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT</b> .....	<b>24</b>
6.1. ESPECES PROTEGEES OBJETS DE LA DEMANDE DE PRELEVEMENT .....	24
6.2. ESPECES CHASSABLES OBJETS DE LA DEMANDE DE PRELEVEMENT.....	25
6.3. RECEVABILITE DE LA DEMANDE .....	25
6.4. TERRITOIRE DE VALIDITE DE LA DEROGATION/AUTORISATION .....	25
6.5. DUREE DE VALIDITE DE LA DEROGATION / AUTORISATION .....	25
6.6. PERSONNEL A HABILITER .....	26
<b>7. REFERENCES</b> .....	<b>27</b>

---

7.1. REFERENCES JURIDIQUES .....	27
7.1.1. Décrets, arrêtés et circulaires.....	27
7.1.2. Listes relatives aux espèces protégées.....	27
7.1.3. Listes relatives aux espèces chassables .....	28
7.2. REFERENCES TECHNIQUES .....	28
7.3. WEBOGRAPHIE .....	28

## **1. Objet de la demande de dérogation**

La prévention du risque animalier est une obligation réglementaire faite aux exploitants d'aérodrome afin d'assurer au mieux la sécurité des vols sur leurs zones aéroportuaires.

Dans ce cadre, le service dédié à la prévention du risque animalier sur l'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne est amené à pratiquer une gestion des milieux écologiques présents sur la plateforme aéroportuaire, l'effarouchement ou le prélèvement d'animaux, en particulier d'oiseaux jugés dangereux pour les aéronefs du fait du risque de collision ou d'ingestion par les moteurs, durant les phases sensibles d'atterrissage et de décollage.

Ces pratiques visant la sécurité des vols sont soumises aux dispositions légales concernant les espèces de faune protégées et chassables, pour ce qui concerne la perturbation, la destruction et la modification de leurs milieux de vie. Dans ce cadre, la perturbation et la modification de leurs milieux, non létales, sont autorisées juridiquement par l'arrêté préfectoral du 06/08/2012.

Pour réaliser le prélèvement d'animaux à risque, nous sollicitons préventivement une dérogation exceptionnelle à la protection des espèces, selon les dispositions prévues à l'article L.411-2 du code de l'environnement. De même, pour les espèces de faune chassables et/ou susceptibles d'occasionner des dégâts, la législation relative à la chasse s'applique et nous demandons une autorisation, selon les dispositions prévues à l'article R.427-5 du code de l'environnement.

Ce document accompagne donc la demande de dérogation et d'autorisation pour le prélèvement d'espèces protégées et chassables pour expliquer la nécessité de cette dérogation. Il s'articule en cinq grandes parties :

- Présentation de l'aéroport
- Connaissances des enjeux écologiques de l'aéroport
- Connaissances des enjeux de sécurité de l'aéroport
- Gestion du risque animalier
- Demande de dérogation et autorisation

Ce document est élaboré selon les prescriptions de la DGALN et de la DGAC<sup>1</sup> en vue d'obtenir une dérogation/autorisation pour le prélèvement d'espèces animales protégées et chassables.

---

<sup>1</sup> Ces prescriptions ont fait l'objet d'une publication conjointe DGAC-DGALN disponible sur le site internet du STAC : Guide technique «Prévention du Risque Animalier – Le prélèvement d'espèces animales » (2019)

## 2. Présentation de l'aéroport

Ce chapitre vise à présenter l'aéroport, son activité ainsi que le contexte dans lequel il est implanté.

### 2.1. *Données techniques*

<b>Surface totale de la plateforme</b>	199 ha
<b>Surfaces imperméabilisés</b>	18 ha
<b>Surface végétalisée à gérer (côté pistes)*</b>	50ha
<b>Surface végétalisée à gérer (côté ville)*</b>	5 ha
<b>Nombre et longueur de piste(s)</b>	1 piste de 2100m
<b>Horaires d'activités</b>	6h/22h en semaine, 8h/18h le samedi et 14h/22h le dimanche

\* éléments constituant une surface végétalisée : cf. tableau en Chapitre 4.1.2.

### 2.2. *Données commerciales*

<b>Nombre de mouvements / an 2019</b>	14198 (Année 2019) Mvts/an
<b>Nombre de passagers / an 2019</b>	94118 (Année 2019) Pax/an
<b>Enjeux divers à porter à la connaissance du service instructeur :</b> Trafic 2020 en baisse suite COVID19 / 11602 Mvts / 25334 Pax Trafic 2021 au 31/07 en baisse suite COVID19 / 9770 Mvts /15750 Pax	

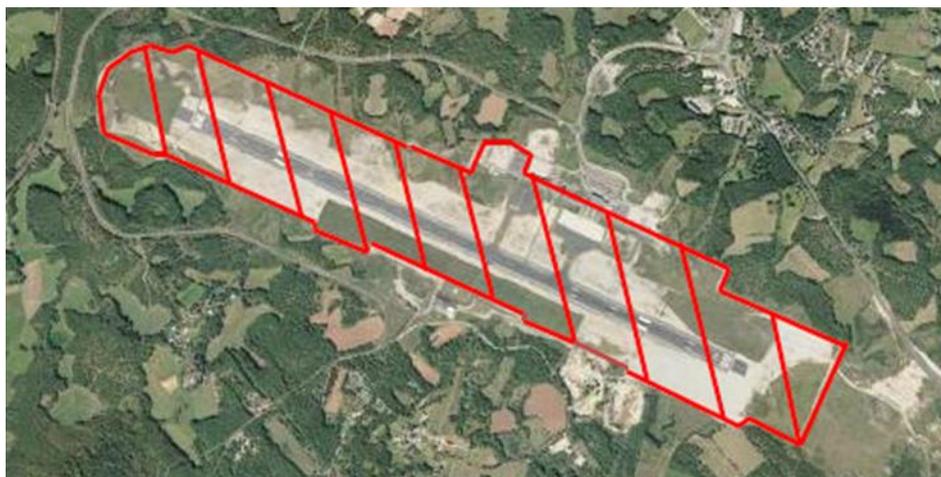
### 2.3. *Contexte d'implantation de l'aéroport*

Le contexte d'implantation de l'aéroport est illustré ci-après par une carte et une liste des périmètres officiels désignés au titre de la connaissance ou de la protection de la nature et des sites identifiés comme pouvant générer un risque animalier dans un rayon de 13 km<sup>2</sup>.

#### 2.3.1. Cartographie des zones à enjeux

<sup>2</sup> Le règlement (UE) n°139/2014 de la commission du 12 février 2014, établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aérodromes, impose aux exploitants d'aérodrome d'évaluer le péril animalier sur l'aérodrome et aux abords de celui-ci (ADR.OPS.B.020). En France, cette évaluation se fait dans un rayon de 13 kilomètres autour des aérodromes.

Périmètre de responsabilité

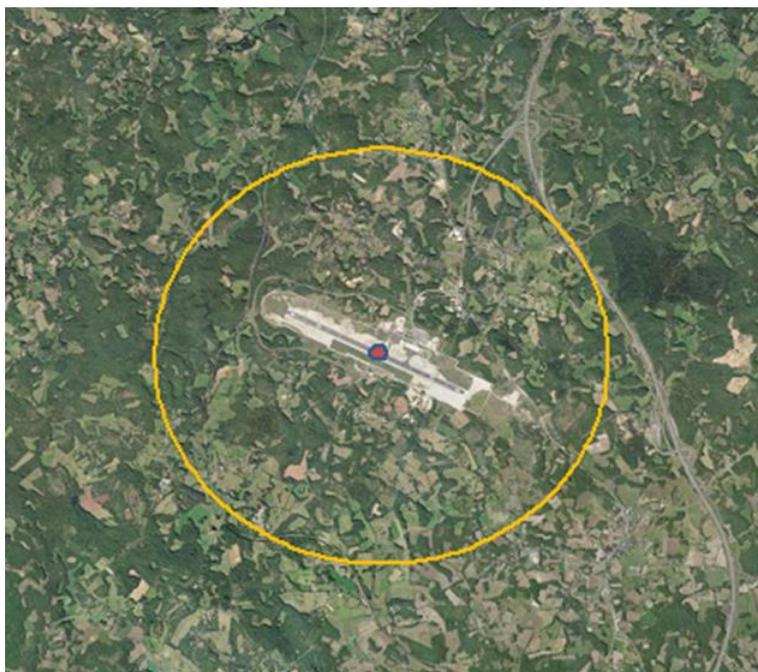


Le périmètre de responsabilité correspond à l'enceinte aéroportuaire se trouvant à l'intérieur de la clôture, cette superficie représente environ 199 Ha.

L'activité du SPRA se fait uniquement dans cette enceinte. Aucune intervention animale n'est réalisée en dehors de cette zone définie.

Le site est fermé par une clôture périphérique de 2,50 mètres de haut avec un rabat en fil de fer barbelé tourné vers l'extérieur. A l'intérieur du site, on retrouve de vastes surfaces alternant prairie et zones désertiques calcaires.

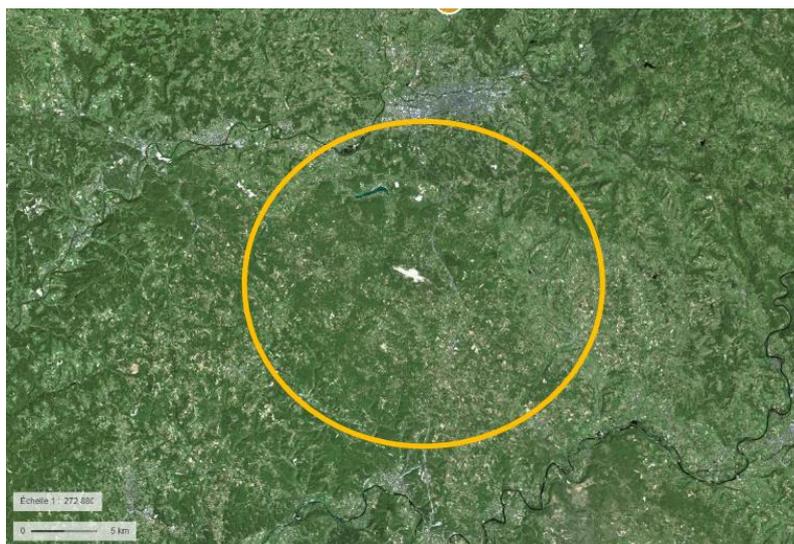
### Périmètre riverain



Une zone de trois kilomètres autour de l'aérodrome, dit périmètre riverain, est soumise à une attention particulière par le service PRA. Une inspection de cette zone est faite régulièrement afin de déterminer si des modifications urbaines ou agricoles sont susceptibles d'apporter un risque animalier supplémentaire sur la plateforme.

Les zones identifiées, font l'objet d'un recensement afin d'en déterminer les évolutions en termes de présence animale ou d'impact direct avec notre site.

### Périmètre élargi



Enfin, une dernière zone, dite élargie, qui s'étend à 13 kms de l'aéroport est également observée avec un intervalle moins régulier. Cela permet de déceler d'éventuelles modifications environnementales importantes et qui constitueraient éventuellement un problème en termes de concentration et d'impact animalier.

2.3.2. Périmètre officiel désigné au titre de la nature

Type de périmètre	Intitulé et précisions utiles	Distance au site
ZNIEFF de type 1	ZNIEFF1 N°1 : Causse de la Bleyne-Fougères (Identifiant national :740006195) Surface : 322 hectares	4 kms
	ZNIEFF1 N°2 : Chênaies calcaires et pelouses calcicoles du sud du Puy Pialat (Identifiant national 740120173) Surface : 64 hectares	2,5 kms
	ZNIEFF1 N°3 : Forêt de Couzage (Identifiant national 740006135) Surface : 324 hectares	5 kms
	ZNIEFF1 N°4 : Vallée sèche de la Couze et Côte pelée (Identifiant national : 740120004) Surface : 324 hectares	3,7 kms
	ZNIEFF1 N°5 : Causse du Dolmen de la Palein (Identifiant national : 740006138) Surface : 165.5 hectares	6,4 kms
	ZNIEFF1 N°6 : Puy de Fournet (Identifiant national : 740120005) Surface : 121.7 hectares	7,5 kms
	ZNIEFF1 N°7 : Site à chauves-souris : abîmes de la Fage (Identifiant national : 740006197) Distance Aéroport / site : 5kms Surface : 12.5 hectares	5 kms
	ZNIEFF1 N°8 : Coteau calcaire de la Chaume (Identifiant national : 740120002) Surface : 28.4 hectares	6 kms
	ZNIEFF1 N°9 : Falaises de Jugeals-Nazareth (Identifiant national : 740006137) Surface : 28.4 hectares	
	ZNIEFF1 N°10 : Vallée de la Couze à l'amont du pont du Coudert (Identifiant national : 740120073) Surface : 279 hectares	6 kms
	ZNIEFF1 N°11 : Coteau calcaire du Puy Laborie (Identifiant national : 740120086) Surface : 32 hectares	7 kms
	8 kms 8,8 kms	

	<p>ZNIEFF1 N°12 : Pelouses et moisson des coteaux gréseux de Labrousse (Identifiant national : 740030013) Surface : 41 hectares</p> <p>ZNIEFF1 N°13 : Grotte de Lamouroux (Identifiant national : 740030015) Distance Aéroport / site : 9kms Surface : 14 hectares</p> <p>ZNIEFF1 N°14 : Vallée de Planchetorte (Identifiant national : 740006134) Surface : 479 hectares</p> <p>ZNIEFF1 N°15 : Coteau calcaire du Puy Lenty (Identifiant national : 740120087) Surface : 22 hectares</p> <p>ZNIEFF1 N°16 : Gravières de Larche (Vallée de la Vézère) (Identifiant national : 740120069) Surface : 39 hectares</p> <p>ZNIEFF1 N°17 : Vallée de la Doue, Raysse de Murel et Pech de Lafont (Identifiant national : 730030313) Surface : 193 hectares</p> <p>ZNIEFF1 N°18 : Bois et prairies du Chauvet (Identifiant national : 730030302) Surface : 42 hectares</p> <p>ZNIEFF1 N°19 : Prairies naturelles de la vallée de la Tourmente (Identifiant national : 730030264) Surface : 402 hectares</p>	<p>9 kms</p> <p>9 kms</p> <p>10 kms</p> <p>10 kms</p> <p>11 kms</p> <p>11 kms</p> <p>11 kms</p>
<p>ZNIEFF de type 2</p>	<p>ZNIEFF2 N°1 : Secteur forestier de Borrèze (Identifiant national :720008196) Surface : 7321 hectares</p> <p>-ZNIEFF2 N°2 : Basse Vallée de la Tourmente (Identifiant national : 730030133) Surface : 1349 hectares</p> <p>-ZNIEFF2 N°3 : Vallée de la Vianne, la Chaise du Diable (Identifiant national : 740006193) Surface : 523 hectares</p> <p>- ZNIEFF2 N°4 : Vallée de la Loire (Identifiant national : 740006194) Surface : 1093,28 hectares</p>	<p>7,5 kms</p> <p>10,5 kms</p> <p>14 kms</p> <p>10,5 kms</p>

	- ZNIEFF2 N°5 : Causse Corrèzien (Identifiant national : 740006136) Surface : 2458,97 hectares	2,7 kms
	- ZNIEFF2 N°6 : Causse de Terrasson (Identifiant national : 720008223) Surface : 4853,59 hectares	9,1 kms
Sites Natura 2000 (ZPS & ZSC)	-Coteaux calcaires de Borrèze (Identifiant national : Fr 7200676)	11,2 kms
	-Pelouses calcicoles et forêts du causse corrézien (Identifiant national :Fr7401119)	4,7 kms
Sites RAMSAR	Néant	
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	-Vallée de la Couze et de la Côte Pelée (Identifiant Fr3800236) Surface 137 hectares. Arrêté du 12 juillet 1991.	5 kms
	-Cirque de Ladou (Identifiant : Fr3800396) Surface 16 hectares. Arrêté du 28 juillet 2016.	7,5 kms
Réserves naturelles	Néant	
Corridors écologiques (TVB)	Néant	

2.3.3. Autres sites attractifs présentant un risque pour la sécurité aérienne

Type de site	Intitulé et précisions utiles	Distance au site
Centres de traitement ou d'enfouissement techniques de déchets / décharge sauvage	Centre d'enfouissement de Perbousie	10 kms
Lieu de manifestation sportive	Stade de Nespouls	1km
	Stade de Gignac	4,2 kms
	Stade de Cressenssac	3,8 kms
	Stade de Jauzac	7 km
	Stade de Jugeals-Nazareth	6,9 kms
	Stade de Cuzance	10 kms
	Stade de Borrèze	12,5 kms
	Stade de Turenne	12,5 kms
Gravière & plan d'eau	Lac du causse (superficie 84 Ha)	6,9 kms

Type de site	Intitulé et précisions utiles	Distance au site
	Gravière Baudran	0,5 kms
Station d'épuration d'eaux usées	Une micro station d'épuration coté ville	0.3 kms
Bassin de rétention des eaux de ruissellement	Trois bassins de rétention coté piste	0.1 kms
Zones agricoles	Environ 30% du périmètre	
Autres (Zones boisées, Parc, zones industrielles...)	Environ 70% du périmètre	

### 3. Connaissances des enjeux écologiques de l'aéroport

Ce chapitre vise à faire le bilan de la connaissance du patrimoine naturel présent sur la plateforme aéroportuaire.

#### 3.1. *Etat initial du milieu naturel*

##### 3.1.1. Modalités de réalisation de l'état initial

Cochez <i>(plusieurs choix possibles)</i>	Etat initial établi sur la base de :	Année de réalisation
SPRA	Analyse par les propres services de l'aéroport (SPRA, service d'entretien des espaces verts...)	2017
	Analyse par le STAC (expertise et études animalières)	
Aérobiodiversité	Analyse par un bureau d'études ou une association Préciser la structure : Association	2020
FDC 19	Autre, à préciser :	2012
<b>Année de réalisation/actualisation de l'état initial :</b>		Réactualisation 2021 en cours

##### 3.1.2. Description des milieux naturels attractifs sur l'aéroport

Cette partie est dédiée à la description de la composante végétale de l'aéroport. L'objectif est de décrire l'ensemble des types de milieux naturels utilisable par les animaux.

Cochez si présent	Type de milieux	Commentaire	Surface (optionnel)
X	Prairies aéronautiques	Piste en herbe (non exploitée)	3,5 Ha
	Zones agricoles cultivées	Néant	
X	Zones arbustives <i>fourrés, haies</i>	Plusieurs zones de broussaille	2Ha
	Zones arborées <i>bosquets, forêts</i>	Néant	
	Zones terrestres humides <i>Roselières, marais, prairies humides</i>	Néant	
X	Cours, plan ou point d'eau	Micro station d'épuration	270 m <sup>2</sup>
X	Espaces verts paysagers <i>Côté ville</i>		5 ha

Cochez si présent	Type de milieux	Commentaire	Surface (optionnel)
	Autre <i>A préciser</i>		

### 3.1.3. Description des oiseaux

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
		National	Régional	Début-Fin	Fréquence
Pipit des arbres <i>Anthus trivialis</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Aigle botté <i>Hieraaetus pennatus</i>	<b>P</b>	<b>EN</b>	<b>VU</b>	2010-aujourd'hui	Rare
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	<b>P</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	2010-aujourd'hui	Rare
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Bergeronnette printanière <i>Motacilla flava</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	<b>P</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	2010-aujourd'hui	Rare
Bruant proyer <i>Emberiza calandra</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Bruant zizi <i>Emberiza cirlus</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Busard St Martin <i>Circus cyaneus</i>	<b>P</b>	<b>CR</b>	<b>LC</b>	2010-aujourd'hui	Rare
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	<b>P</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	2010-aujourd'hui	Occasionnel
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
		National	Régional	Début-Fin	Fréquence
Choucas des tours <i>Corvus monedula</i>	<b>P</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	2010-aujourd'hui	Rare
Circaète Jean le Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	<b>P</b>	<b>LC</b>	<b>EN</b>	2010-aujourd'hui	Rare
Corneille noire <i>Corvus corone</i>	<b>C</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	2010-aujourd'hui	Régulier
Coucou gris <i>Cuculus canorus</i>	<b>P</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	2010-aujourd'hui	Rare
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	<b>P</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	2010-aujourd'hui	Occasionnel
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	<b>P</b>	<b>LC</b>	<b>VU</b>	2010-aujourd'hui	Rare
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>	<b>C</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Grand cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
<b>Grand héron</b> <i>Ardea herodias</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Grive draine <i>Turdus viscivorus</i>	<b>C</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>	<b>P</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	2010-aujourd'hui	Rare
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>	<b>C</b>	-	-	2011-aujourd'hui	Rare
Lièvre d'Europe <i>Lepus europaeus</i>	<b>C</b>	-	-	2011-aujourd'hui	Rare
Linotte mélodieuse <i>Carduelis cannabina</i>	<b>P</b>	<b>VU</b>	-	2010-aujourd'hui	Rare

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
		National	Régional	Début-Fin	Fréquence
Loriot d'Europe, Loriot jaune Oriolus oriolus	<b>P</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	2010-aujourd'hui	Rare
Martinet noir Apus apus	<b>P</b>	<b>NT</b>	-	2010-aujourd'hui	Rare
Merle noir Turdus merula	<b>C</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	2010-aujourd'hui	Rare
Mésange à longue queue Aegithalos caudatus	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Mésange bleue Cyanistes caeruleus	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Mésange chardonnière Parus major	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Milan noir Milvus migrans	<b>P</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	2010-aujourd'hui	Rare
Milan royal Milvus milvus	<b>P</b>	<b>EN</b>	<b>VU</b>	2010-aujourd'hui	Rare
Œdicnème criard Burhinus Oedicnemus	<b>P</b>	<b>LC</b>	<b>EN</b>	2010-aujourd'hui	Rare
Perdrix rouge Alectoris rufa	<b>P</b>	<b>LC</b>	<b>DD</b>	2010-aujourd'hui	Régulier
Petit gravelot Charadrius dubius	<b>P</b>	<b>EN</b>	<b>LC</b>	2010-aujourd'hui	Rare
Pic épeiche Dendrocopos major	<b>P</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	2010-aujourd'hui	Rare
Pic vert Picus viridis	<b>P</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	2010-aujourd'hui	Rare
Pie-grièche écorcheur Lanius collurio	<b>P</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	2010-aujourd'hui	Rare
Pigeon biset Columba livia	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Pigeon colombin Columba oenas	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
		National	Régional	Début-Fin	Fréquence
Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>	<b>C</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	2010-aujourd'hui	Rare
Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Pipit farlouse <i>Anthus pratensis</i>	<b>P</b>	<b>VU</b>	-	2010-aujourd'hui	Rare
Pouillot de bonelli <i>Phylloscopus bonelli</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Renard <i>Vulpes vulpes</i>	<b>C</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Rosignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Rouge queue noir <i>Phoenicurus ochruros</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Rougequeue à front blanc <i>Phoenicurus phoenicurus</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Serin cini <i>Serinus serinus</i>	<b>P</b>	<b>VE</b>	-	2010-aujourd'hui	Rare
Sitelle torchepot <i>Sitta europaea</i>	<b>P</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i>	<b>P</b>	<b>VU</b>	-	2010-aujourd'hui	Rare
Tarier pâtre <i>Saxicola rubicola</i>	<b>P</b>	<b>VU</b>	-	2010-aujourd'hui	Rare
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	<b>C</b>	<b>VU</b>	-	2010-aujourd'hui	Rare
Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>	<b>C</b>	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Traquet motteux	<b>P</b>	<b>NT</b>	-	2010-aujourd'hui	Rare

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
		National	Régional	Début-Fin	Fréquence
Oenanthe oenanthe					
Vanneau huppé Vannelus vannelus	<b>P</b>	<b>EN</b>	<b>LC</b>	2010-aujourd'hui	Rare

### 3.1.4. Description des mammifères

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
		National	Régional	Début-Fin	Fréquence
Lapin de garenne Oryctolagus cuniculus	<i>Chassable</i>	-	-	2011-aujopurd'hui	Rare
Lièvre d'Europe Lepus europaeus pallas	<i>Chassable</i>	-	-	2011-aujourd'hui	Occasionnel
Renard roux Vulpes vulpes	<i>Chassable</i>	-	-	2012- aujourd'hui	Rare

### 3.1.5. Autres groupes faunistiques notables (optionnel)

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
		National	Régional	Début-Fin	Fréquence
Néant					

\*Pour la fréquence : les niveaux sont ceux de la méthode d'évaluation du STAC :

- Rare : Espèce animale observée moins de 10 semaines/an
- Occasionnelle : Espèce animale observée entre 10 et 26 semaines/an
- Régulière : Espèce animale observée plus de 26 semaines/an

### 3.2. **Démarches environnementales engagées par l'exploitant**

Les démarches environnementale mise en œuvre par l'exploitant sont les suivantes :

- Fauchage ciblé des broussailles en hiver
- Aucun épandage de pesticide
- Réalisation de la tonte ciblée si besoin (préservation de l'herbe haute)
- Pose de dispositif pour empêcher le poser des oiseaux sur certains points (Pose d'écopic)
- Pas de fauchage de grande ampleur pour ne pas nuire à la reproduction des animaux au printemps en privilégiant des périodes moins impactantes.

## 4. Connaissance des enjeux de sécurité

Ce chapitre vise à faire le bilan de la connaissance des enjeux de sécurité aérienne sur la plateforme aéroportuaire vis-à-vis du risque de collision avec des espèces animales.

### 4.1. *Bilan des collisions par espèce sur les trois dernières années*

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut UICN		Nombre de collisions enregistrées			
	National	Régional	2017	2018	2019	2020
Non identifié	-	-	3	2	2	-
Alouette des champs Alauda arvensis	<b>LC</b>	<b>LC</b>	-	-	1	-
Faucon crécerelle Falco tinnunculus	<b>NT</b>	<b>LC</b>	-	-	-	-
Grive draine Turdus viscivorus	-	-	1	-	-	-
Lièvre d'Europe Lepus europaeus	-	-	-	2	2	-
Moineau domestique Passer domesticus	-	-	-	-	-	-

### Conséquences des collisions sur l'exploitation et conséquences financières induites :

Voir suivi des CRESEA sur réseau accessible à l'ensemble du personnel.

### 4.2. *Bilan de la prévention du risque animalier sur les trois dernières années*

	<i>Effarouchement</i>	<i>Fusée</i>	<i>Observation</i>
<b>2018</b>	<b>480</b>	<b>251</b>	<b>2019</b>
<b>2019</b>	<b>1177</b>	<b>465</b>	<b>2513</b>
<b>2020</b>	<b>579</b>	<b>107</b>	<b>1097</b>

### 4.3. *Bilan des prélèvements sur les trois dernières années*

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statut UICN		Prélèvements					
	National	Régional	2018		2019		2020	
			Autorisés	Réalisés	Autorisés	Réalisés	Autorisés	Réalisés
Néant			0	0	0	0	0	0

## 5. Gestion du risque animalier

Ce chapitre vise à démontrer les moyens mis en œuvre par le service de prévention du risque animalier afin de maîtriser le risque de collisions animalières.

### 5.1. *Evaluation du risque animalier – Identification des espèces à risque*

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Argumentation du risque	Niveau de risque (NRA)	Evolution du risque
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	Fréquence rare avec une gravité nulle. Une collision en 2019	1	=
Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i>	Fréquence rare avec une gravité faible	1	=
Busard saint Martin <i>Circus cyaneus</i>	Fréquence rare avec une gravité faible	1	=
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	Fréquence occasionnelle avec une gravité moyenne	1	=
Circaète jean le blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Fréquence rare avec une gravité forte	1	=
Corneille noire <i>Corvus corone</i>	Fréquence régulière avec une gravité faible	1	=
Lièvre d'Europe <i>Lepus europaeus</i>	Fréquence occasionnelle avec une gravité forte	2	+

### 5.2. *Modalités de gestion du risque animalier*

#### 5.2.1. Gestion de l'environnement de l'aéroport

Description des actions préventives de l'exploitant réalisées en application des articles 2 à 6 bis de l'arrêté modifiés du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes :

a) Pose de clôtures adaptées :

L'aéroport est équipé d'une clôture de 2,5m de haut avec un rabat en fil de fer barbelés orienté vers l'extérieur afin de rendre le site étanche aux intrusions.

b) Traitement adapté des parties herbeuses et boisées :

Les zones herbeuses sont fauchées en fonction du besoin présent et seulement sur des zones ciblées. Les arbres, arbustes et broussailles sont fauchés tous les ans pour freiner leur développement.

c) Aménagement ou suppression des zones humides :

Le site n'est pas impacté par des zones dites humides. L'aéroport est installé sur un site plutôt calcaire et aride.

d) Détermination et contrôle des cultures et des espaces cultivés :  
Il n'y a pas de zone de culture sur site.

e) Définition des conditions et contrôle du pacage des animaux d'élevage ;  
Aucun pacage n'est réalisé dans l'emprise domaniale.

f) Recueil des cadavres d'animaux et leur destruction.  
Conformément au Recueil des Consignes d'Intervention (RCI) du Service de prévention du risque Animalier (SPRA), les cadavres sont conservés dans un congélateur dédié à cet effet au minimum six mois après leur découverte. De plus, le congélateur est régulièrement vidé par une société d'équarrissage.

### 5.2.2. Modalités d'organisation d'intervention pour la prévention du risque animalier

#### *5.2.2.1. Organisation générale de la prévention du risque animalier sur l'aéroport*

Le SPRA est assuré par les agents du SSLIA. Tous ont le permis de chasser, une formation initiale de prévention du risque animalier ainsi qu'une formation locale. Trois formations de maintien des acquis (FMA) sont dispensées à l'ensemble des agents du SPRA sous forme de demi-journée de révision. L'ensemble de la réglementation et de l'utilisation des matériels est ainsi balayé sur l'année pour maintenir un niveau de connaissance et de compétence suffisamment élevé.

A l'issue de ces journées FMA, un questionnaire et un test de mise en pratique évaluatif est dispensé. Un Tableau de suivi est tenu à jour.

#### *5.2.2.2. Moyens humains de la prévention du risque animalier*

Les personnels listés ci-après sont habilités à intervenir pour la mission et devront être couverts par les dérogations/autorisations.

SERVICE	NOM Prénom	Dernière formation		Permis de chasser		
		Date	Type	Numéro	Délivré le	par
<b>Encadrants</b>						
Responsable SSLIA/SPRA	Lacotte Ludovic	25/02/21	FMA	201103680010-09-A-	-	ONCFS
Référent SPRA/Chef de manœuvre	Delmond yoan	25/02/21	FMA	201103680009-07-B	-	ONCFS
Chef de manœuvre	Ceaux Nicolas	10/02/21	FMA	201103680011-12-A	-	ONCFS
<b>Agents</b>						
SSLIA	Audevard Guillaume	18/02/21	FMA	201103680012-15-A	-	ONCFS
SSLIA	Frégeac Denis	25/02/21	FMA	20140469001111	17.07.2014	ONCFS Cahors
SSLIA	Granchamp Alexandre	09/03 au 11/03/21	Initiale + locale	24.4.13626	19.07.2007	Préfecture Sarlat

SERVICE	NOM Prénom	Dernière formation		Permis de chasser		
		Date	Type	Numéro	Délivré le	par
SSLIA	Pelletier Loic	12/02/21	FMA	201503680178-08-A	-	
SSLIA	Perrugia David	15/02/21	FMA	201701980018-12-A	-	
SSLIA	Planchaud Dominique	10/02/21	FMA	201503680177-05-A	-	ONCFS

#### 5.2.2.3. Moyens techniques de la prévention du risque animalier

Cocher si mis en œuvre	Type d'effarouchement	Description et précisions utiles
x	Animaux sauvages prédateurs	Renard
	Animaux domestiques	
x	Moyens visuels	Jumelle
x	Moyens sonores / acoustiques	Effaroucheur acoustique embarqué
x	Moyens pyrotechniques	Fusées crépitante/détonante/sifflante/CAPA
x	Moyens de tir	Fusil de chasse – calibre 12
	Autres moyens (préciser)	

#### 5.2.2.4. Traitement des cadavres

- **Protocole de traçabilité des cadavres des animaux prélevés et des restes de collisions**

Les cadavres d'animaux, sont stockés au minimum pendant 6 mois dans un congélateur prévu à cet effet. Les animaux déposés sont identifiés par marquage sur le sac d'emballage (date de dépose, nombre d'animaux, personnel concerné).

Une feuille de suivi est également apposée sur le congélateur pour effectuer le recensement global des animaux.

Le référent PRA déclenche l'entreprise de ramassage pour prendre en charge les dépouilles. (Société SOPA). Un bon de transmission est remis au service PRA lors de l'enlèvement, classé dans le classeur de suivi à côté du congélateur.

- **Modalités de conservation et d'élimination des cadavres et restes**

Le congélateur est vidé et désinfecté une fois par an. Une société d'équarrissage est en charge du traitement des cadavres.

- **Procédure appliquée en cas de prélèvement d'un oiseau bagué**

En cas de découverte de restes ou de prélèvement d'un oiseau bagué, la bague sera retournée au Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (au Muséum National d'Histoire Naturelle - 43 rue Buffon - Bâtiment 135 - CP 135 – 75005 Paris).

L'oiseau est traité comme la procédure si dessus.

Voir le site <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?rubrique4> pour toute mise à jour des procédures d'envoi.

## 6. Demande de dérogation et d'autorisation de prélèvement

Ce chapitre vise à détailler la demande de dérogation/autorisation pour le prélèvement d'espèces animales protégées ou chassables.

### 6.1. *Espèces protégées objets de la demande de prélèvement*

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statut UICN		Enjeu local	Action de prévention du risque animalier prévue		
	National	Régional		Capture <i>Effectif demandé</i>	Destruction <i>Effectif demandé</i>	Perturbation*
Busard saint martin <i>Circus cyaneus</i>	<b>CR</b>	<b>LC</b>		0	1	6
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	<b>LC</b>	<b>LC</b>		0	1	18
Choucas des tours <i>Corvus monedula</i>	<b>LC</b>	<b>LC</b>		0	2	50
Circaète jean le blanc <i>Circaetus gallicus</i>	<b>LC</b>	<b>EN</b>		0	1	12
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	<b>NT</b>	<b>LC</b>		0	3	316
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	<b>LC</b>	<b>LC</b>		0	1	30
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	<b>EN</b>	<b>VU</b>		0	1	8

\*Données 2019 (2020 non significatives suite à la baisse du trafic lié à la crise sanitaire)

### Argumentation d'une demande d'évolution : comparer avec

#### Comparatif d'évolution des observations de PRA 2017/2019 :

**Faucon crécerelle** : 230 effarouchements en 2017 / 316 effarouchements en 2019  
**Milan noir** : 50 effarouchements en 2017 / 49 effarouchements en 2019  
**Buse variable** : 87 effarouchements en 2017 / 11 effarouchements en 2019

## 6.2. Espèces chassables objets de la demande de prélèvement

Nom vernaculaire Nom scientifique	
Lievre d'europe Lepus europeus	33 observation en 2017 / 10 observation en 2019
Lapin de garenne Oryctolagus cuniculus	2 observation en 2017 / 0 observation en 2019
Perdrix rouge Alectoris rufa	180 observation en 2017 / 107 observation en 2019
Corneille noire Corvus corone	817 observation en 2017 / 984 observation en 2019

## 6.3. Recevabilité de la demande

1. Pour les espèces chassables et/ou susceptibles d'occasionner des dégâts, la demande d'autorisation est formulée au titre du R. 427-5 du code de l'environnement concernant des animaux pouvant causer des atteintes graves à la sécurité aérienne.
2. Pour les espèces protégées, la demande de dérogation est formulée pour assurer la sécurité des vols. Elle entre donc dans le champ du cas dérogatoire décrit au L. 411-2-4-c du code de l'environnement concernant l'intérêt de la sécurité publique.
3. La demande est formulée pour réaliser des prélèvements d'espèces engendrant un risque imminent, uniquement après constatation de l'absence de résultat des diverses techniques de gestion et d'effarouchement disponibles mises en œuvre préalablement. Le prélèvement reste alors la dernière solution de sécurisation.
4. Au vu des plafonds de prélèvements éventuellement demandés et de la dynamique locale des espèces, la dérogation ne nuira pas au maintien de l'état de conservation des espèces concernées.

## 6.4. Territoire de validité de la dérogation/autorisation

Le périmètre de responsabilité de la zone aéroport

## 6.5. Durée de validité de la dérogation / autorisation

1 an

## **6.6. Personnel à habiliter**

Voir tableau des moyens humains au paragraphe 5.2.2.2.

## **7. Références**

### **7.1. Références juridiques**

#### **7.1.1. Décrets, arrêtés et circulaires**

Arrêté du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées.

Décret n°2007-432 du 25 mars 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes de Mayotte, des îles Wallis et Futuna, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à la prévention du péril animalier sur les aérodromes.

Arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes.

Circulaire DNP/CFF n°2008-01 du 21 janvier 2008 relative aux décisions administratives individuelles relevant du ministère chargé de la protection de la nature dans le domaine de la faune et de la flore sauvages (complément des circulaires DNP no 98-1 du 3 février 1998 et DNP n°00-02 du 15 février 2000).

Règlement (UE) n°139/2014 de la Commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aérodromes conformément au règlement (CE) n°216/2008 du Parlement européen et du Conseil (Annexe IV).

Arrêté du 13 février 2015 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de destruction de spécimens de certaines espèces animales protégées peuvent être accordées par les préfets pour assurer la sécurité aérienne.

#### **7.1.2. Listes relatives aux espèces protégées**

##### ***7.1.2.1. Métropole***

Arrêté du 9 juillet 1999 modifié fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département

Arrêté du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

##### ***7.1.2.2. Outremer***

Arrêté du 17 février 1989 modifié fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe

Arrêté du 17 février 1989 modifié fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Martinique

Arrêté du 17 février 1989 modifié fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Réunion

Arrêté du 25 mars 2015 modifié fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

### 7.1.3. Listes relatives aux espèces chassables

Arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée

Arrêté du 2 septembre 2016 relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes et fixant, en application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement, la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain

## **7.2. Références techniques**

Ce chapitre liste l'ensemble des documents de référence produits par le Service technique de l'aviation civile (STAC) relatifs à la prévention du risque animalier.

Ces documents, ainsi que des rapports statistiques sur le risque animalier en France, sont téléchargeables sur le site Internet du STAC :

<http://www.stac.aviation-civile.gouv.fr/publications/gnt-secur.php>

STAC, 2018 - Méthodologie d'évaluation du risque animalier sur les aérodromes

STAC, 2017 - Prévention du risque animalier - Incidents de tir pyrotechnique

STAC, 2017 - Collisions aviaires en aviation générale - Faire face aux grands rapaces

STAC, 2007 - Le péril animalier

STAC, 2005 - Les oiseaux des aérodromes français - Prévention du péril aviaire

## **7.3. Webographie**

### **Statut de rareté et de menace**

<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

<https://inpn.mnhn.fr/programme/rapportage-directives-nature/presentation>

<https://uicn.fr/publications/>

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plans-nationaux-dactions-en-faveur-des-especes-menacees>